

DEGRUEL



Salon de l'immobilier Rhône-Alpes

15.16.17.18 mars 2002 - Palais des Congrès de Lyon - www.salonimmobilierlyon.com



PRESENT A LA FOIRE DE LYON

du 15 au 25 mars 2002

stand 7749 Hall 7

avec la véranda **veranco**

PROMOTION FOIRE :
ECLAIRAGE DE VOTRE VERANDA pour 1 €

1638054

N° 47 889

La Tribune LE PROGRÈS

Le journal de Saint-Etienne

VENDREDI
15 MARS 2002

0,80 €
 5,25 F

TOYOTA RAV4
RAV4 D4D
turbo diesel
une vie
moins ordinaire

TOYOTA ST-ETIENNE
SIVAM
2, rue Necker
(Sortie Méons)
04.77.47.69.70

Direction et rédaction: 24, rue de la Robotique B.P. 38 42964 Saint-Etienne Cédex 9. Tél: 04 77 91 47 47. Fax: 04 77 91 48 99. www.leprogres.fr - [mél:courrier@leprogres.fr](mailto:mel:courrier@leprogres.fr)

G

Dresseur de Chazelles-sur-Lavieu: l'affaire touche à sa fin

Deux nouvelles personnes ont été interpellées et écrouées dans l'affaire du dresseur de Chazelles-sur-Lavieu. Il s'agit d'un habitant de Bourgoin-Jaillieu (Isère) et d'un gendarme originaire de Charnay-lès-Macon (Saône-et-Loire). Six mois après la plainte déposée par une jeune Lyonnaise séquestrée, violée

et torturée pendant trois jours, l'enquête sur cette sordide histoire touche à sa fin. Parmi les victimes recensées à ce jour se trouvent deux étudiantes d'une école professionnelle de Saint-Etienne.

SOPHIE RAGUIN PAGE 6

DE ESSETEL

Une Lyonnaise violée dans la Loire: son mari voulait la « dresser »

Contrainte à l'échangisme, elle voulait le quitter. Il l'a conduite chez un « dresseur » de femmes à Chazelles-sur-Lavieu. Pendant trois jours, elle a été séquestrée, violée, humiliée, sous le regard indiscret d'une caméra. Ses tortionnaires ont été arrêtés.



Une bâtisse trapue, au cœur du village, un village de 180 habitants a servi de décor à ce scénario sordide.



Le repaire discret du « dresseur »

Au centre d'un petit bourg des Monts du Forez, une maison de famille a servi de cadre au huis clos infernal.

TROIS INDIVIDUS ÂGÉS d'une cinquantaine d'années viennent d'être mis en examen et écroués pour « viols en réunion » dans le cadre d'une enquête menée par le SRPJ (service régional de police judiciaire) de Lyon. C'est ce qu'a révélé mercredi soir la chaîne locale Télé Lyon Métropole (TLM).

Point de départ des investigations: la plainte d'une femme de 24 ans, déposée début septembre. Épouse et collaboratrice d'un antiquaire de Lyon, la victime, convertie à l'échangisme par amour de son mari, avait, au fil de ces « expériences » spéciales, pris la décision de le quitter, ressentant un mal-être depuis le printemps.

Avec l'espoir probablement de la faire changer d'avis, le cinquantenaire, sous le prétexte d'étudier la question de la vente de leur commerce, dans la perspective de leur séparation, est parvenu à l'entraîner fin août dans une bourgade de la Loire, à Chazelles-sur-Lavieu. Là, dans une petite maison sur deux niveaux, agrémentée d'un jardin, a commencé un calvaire pour la jeune femme, qui devait durer trois jours.

Maître des lieux: un « dresseur », avec lequel le mari s'était mis d'accord pour mater son épouse rebelle. La plupart du temps suspendue par les mains, celle-ci est violée à plusieurs reprises dans le salon par les deux hommes.

Humiliée, elle subit les pires sévices sexuels et des actes de barbarie. Le troisième jour, un nouvel homme se joint au duo de tortionnaires, muni d'une caméra avec laquelle il enregistre leurs ébats.

Pour maintenir la jeune femme sous leur coupe, ils la menacent: si elle s'enfuit elle sera prostituée sur un chantier ou dans un bordel. A l'issue du séjour, elle fait mine d'être soumise. Mais de retour à Lyon, elle se réfugie chez sa mère.

Traumatisée, elle met une semaine avant de se décider à tout raconter à une avocate lyonnaise, qui lui apporte son aide. Déjà sous contrôle judiciaire pour une affaire d'escroquerie, le mari est interpellé rapidement. Puis le « dresseur », un individu tirant apparemment ses revenus de ces activités dans le milieu du sexe.

Sa concubine ne semble être au courant de rien. Enfin, le cameraman amateur, père de famille travaillant dans le milieu hospitalier, est arrêté à Clermont-Ferrand.

D'autres jeunes femmes torturées et violées

Au cours de leurs recherches sur les lieux de travail de ce dernier, les policiers ont mis la main sur tout un stock de cassettes pornos amateurs, sur lesquelles on peut voir des jeunes femmes torturées et violées comme la victime lyonnaise. Les enquêteurs essaient maintenant d'identifier ces jeunes femmes, qui ont souvent le visage masqué. L'affaire est instruite par la juge Marion Chavarot à Montbrison.

Le SRPJ serait-il en train de mettre au jour un véritable trafic de « snuff movies », ces films clandestins qui montrent des tortures réelles allant parfois jusqu'au meurtre?

S. RAGUIN

LE PETIT VILLAGE de Chazelles-sur-Lavieu (180 âmes) aurait préféré tenir sa célébrité exclusivement de son petit musée ethnographique « Le couvent » de Daniel Pouget ou de son église du XV^e siècle. Ce bourg des Monts du Forez a servi de cadre le 27 août et pendant trois jours au calvaire d'une jeune femme lyonnaise.

A Chazelles-sur-Lavieu, on tombe des nues. Quand on évoque l'affaire devant les rares habitants présents dans les rues du village, l'incompréhension est totale. Cette commerçante nous confie: « C'était un homme d'un aspect très notaire, enfin, je veux dire qu'il ressemblait à un notable. On le voyait se promener le soir avec son chien, un berger allemand. C'est vrai qu'on le voyait de temps en temps avec des jeunes femmes... »

« Les bras m'en tombent » nous déclare ce vieux paysan. La présence des gendarmes

dans le village mercredi avait bien intrigué notre homme mais comme il dit: « Vous savez, les gendarmes, ils disent juste ce qu'ils veulent et puis moi, ils m'ont rien demandé... ».

Il tend la main en direction de la maison du « dresseur »: « Vous vous rendez compte, dans la maison de sa grand mère... Il venait toujours seul, dans la journée. Le soir, il repartait en ville. Il travaillait, je crois, dans la représentation. Les téléphones. »

La bâtisse dort, volets clos, trapue, au cœur du village. Un hangar en bois fait un L avec le corps d'habitation. Dans la cour, un arbre. Un champ jouxte la maison. La configuration des lieux explique peut-être que personne ne se soit aperçu de rien, n'ait rien entendu, ce 27 août dernier et pendant trois jours durant lesquelles la jeune femme lyonnaise a été livrée à ses bourreaux.

ANDRE GAVIDIA



Du libre « échangisme » au viol en réunion

En quelques années, Lyon est devenue une place incontournable des pratiques « libérées ». Les boîtes échangistes ont plutôt bonne réputation même si elles échappent, du fait de leur statut, aux traditionnelles descentes de police. Restent les relais, petites annonces, minitel et Internet.

IL Y A UNE QUINZAINE D'ANNÉES, quatre ou cinq établissements seulement sur la place de Lyon proposaient aux couples des soirées « conviviales dans une ambiance libérée ». Encore fallait-il avoir la bonne adresse, être adoubé et montrer patte blanche. Les non-initiés et candidats aux émotions fortes des plaisirs à plusieurs pouvaient toujours se rabattre, à leurs risques et périls, sur les traditionnels appels de phares du côté de l'île Barbe, aux abords du stade de Gerland ou encore du côté du marché gare près de Perrache.

Initiation au S.M.

Aujourd'hui, la donne a changé: une vingtaine de clubs échangistes a désormais pignon sur rue. Des clubs qui n'hésitent à investir dans la publicité et à jouer la transparence. Comme ce cercle du 5^e arrondissement qui ouvre par exemple les dimanches et lundis de 15 heures jusqu'à l'aube et qui vient de réaliser notamment une « cage à exhibitions » de 70 m².

Comme ce « temple » situé dans une petite rue proche de la place des Terreaux où, au sous-sol, un espace est réservé aux amateurs de sensations fortes: quelques fouets cohabitent avec la traditionnelle croix de Saint-André ou le carcan. D'ailleurs, des soirées sado-masochistes, ici, sont organisées chaque mercredi soir et réunissent une quarantaine de participants en moyenne.

Pour les amateurs et amatrices de « mélangisme » les « afters » du vendredi soir empruntent plutôt au terme ésotérique de « gang-bang ». Petit détail qui a son importance: déboursier 400 francs environ pour un homme seul ou 200 francs si l'on est en couple pour espérer accéder à la félicité des sens. Boissons évidemment en sus.

Statut protecteur

En réalité, tous ces lieux disséminés dans la presqu'île, le 9, le 7 ou le 6^e arrondissement vivent sur un statut juridique bien particulier: celui de la loi fourretout de 1901 sur les associations. Principal intérêt: elle permet

mais aussi aux visites jugées intempestives des services de police.

S'agissant de clubs privés, les inspecteurs des mœurs ne peuvent guère effectuer de « descentes » en dehors de celles effectuées conjointement avec l'administration des douanes ou les agents de l'administration fiscale pour simplement vérifier la sécurité, l'interdiction d'accès aux mineurs, ou encore la délivrance de boissons qui pourraient sortir du cadre de la licence 2. Une hypocrisie n'empêchant de faire couler à flots la bière et... le champagne.

Ce champ d'action et ce contrôle sont limités mais traduisent une réalité: la sécurité est à priori assurée. Aucune affaire de violence n'a été enregistrée depuis des années. Ce qui se comprend dans la mesure où, quelque soit le responsable, l'investisseur n'a aucune envie de tuer « la poule aux oeufs d'or », à savoir le consommateur.

Aller plus loin

Reste que la clientèle demeure très volatile et qu'elle a tendance à papillonner vers d'autres réseaux beaucoup plus risqués: ce sont les journaux d'annonces mais surtout le minitel ou Internet où les annonces beaucoup précises proposent aux couples libertins émotions plus « hards » mais aussi beaucoup plus dangereuses. Un simple « 36-15 » permet d'être en liaison au niveau régional avec des adeptes de sensations extrêmes.

Sur l'un des serveurs, de multiples annonces explicites proposent des stages ou des séances poussées à l'extrême. Ainsi ce pseudo sur une messagerie consultable par n'importe qui et intitulé « Dresseur 69 », qui sans ambages « invite les femmes et les couples soumis » à s'adresser à lui pour les initier à « la fessée, la cravache, les pinces et le piercing. »

Un parmi tant d'autres qui communiquent en direct sur minitel ou sur Internet pour décrire par le menu les détails de la séance. Surfant d'un univers légal et toléré mais vaguement encadré à un espace de non-droit, combien sont-ils les candidats au plaisir?

Lyonnaise « dressée » à Chazelles-sur-Lavieu : deux nouveaux suspects écroués

Six mois après la plainte déposée par une jeune Lyonnaise, séquestrée, violée et torturée pendant trois jours chez un « dresseur » dans les monts du Forez, l'enquête touche à sa fin. D'autres femmes abusées sexuellement ont été identifiées.

Après le placement sous mandat de dépôt du « dresseur » en question, du mari de la victime et d'un cameraman amateur, deux hommes, dont un gendarme, ont été écroués par un juge jurassien.

LA PERVERSION SEXUELLE, surtout quand elle touche au sadisme, peut revêtir des formes inimaginables. On comprend sans mal que les policiers du SRPJ de Lyon aient du mal à en croire leurs oreilles en entendant à l'automne dernier le récit de trois jours de sévices par une jeune femme de 24 ans.

Épouse alors d'un antiquaire du premier arrondissement à Lyon, elle prétend avoir été séquestrée, violée à plusieurs reprises et torturée du 27 au 29 août dans une bâtisse en pierres à Chazelles-sur-Lavieu, dans les monts du Forez. La propriété d'un « dresseur » à qui son propre mari l'aurait livrée par mesure de rétorsion pour vouloir le quitter.

Maintenue dans un climat de peur, elle n'a pas osé s'enfuir. Revenue à Lyon, elle a quand même fini par trouver le courage de porter plainte.

Pas facile pourtant de raconter les détails d'un scénario de plusieurs heures, douloureux et dégradant, avec un impact psychologique évident.

Malgré tout, cette démarche sera salutaire puisqu'elle a permis de mettre au jour les agissements scandaleux de plusieurs individus, pour qui les souffrances de leurs sujets de désir étaient ressenties comme objets de plaisir. Au point que ni les cris,

ni les larmes de leurs esclaves féminins ne leur faisaient abandonner les supplices.

On sait aujourd'hui que l'épouse de l'antiquaire, bien qu'elle ait été la première à dénoncer ces actes, n'a pas été la seule proie.

La saisie d'un stock de cassettes vidéos et de photographies sur lesquelles les bourreaux imprimaient leurs ébats l'a révélé, sans qu'il puisse être établi que ces images étaient revendues dans des sex-shops ou diffusées sur Internet.

Certaines étant masquées, seul un petit nombre des victimes a pu être identifié. Dont l'ancienne concubine de l'antiquaire, qui n'avait pas porté plainte. Et d'autres femmes n'ayant même aucun souvenir des images révoltantes les mettant en scène, que les policiers ont fatalement été obligés de leur montrer pour les besoins de l'enquête. Une amnésie qui laisse penser qu'elles ont été droguées, peut-être à l'aide de médicaments détournés de leur usage (lire ci-contre).

Images et accessoires sexuels saisis

À l'époque, trois quinquagénaires avaient été interpellés. L'antiquaire, Alain Richebœuf,

dont le divorce a été prononcé début mars. Mais aussi le « dresseur », Christian Degruel, un ancien coiffeur, puis vendeur de téléphones, au chômage, dont les ressources plongent encore les policiers dans l'expectative.

Et enfin, Denis Couderc, comptable au CHU de Clermont-Ferrand. S'improvisant cameraman, celui-ci est soupçonné d'avoir filmé les violences subies fin août par l'épouse de l'antiquaire.

C'est dans une armoire sur son lieu de travail qu'ont été trouvées les vidéos et photos ayant par la suite servi aux investigations, ainsi que les accessoires ayant mystérieusement disparu de la maison de Chazelles : godemichets, menottes, bâillon, laisse, rondin de bois, calots, poids... ainsi qu'un piton utilisé pour suspendre les femmes au plafond. Incarcérés dans les prisons de La Talaudière, Villefranche-sur-Saône (Rhône) et Saint-Quentin-Fallavier (Isère), ils sont aujourd'hui toujours détenus, d'après le parquet de Montbrison.

Second épisode de l'affaire : quelques semaines plus tard, deux autres suspects ont été arrêtés par le SRPJ de Dijon et placés sous mandat de dépôt pour des faits commis dans le Jura.

C'est ce dont on vient d'avoir la confirmation auprès du tribunal de grande instance de Dôle.

Un gendarme, maréchal des logis chef dans un escadron de gendarmerie mobile, Serge Schwartz, né en 1958 et originaire de Charnay-Lès-Mâcon (Saône-et-Loire), qui aurait participé en 1997 avec Alain Richebœuf au viol assorti de sévices, sous la menace d'une arme de poing, de l'ancienne concubine de l'antiquaire.

Puis, un habitant de Bourgoin-Jallieu (Isère), Jean-Paul Cazelles, âgé de 54 ans et sans profession, a été appréhendé. Avec Alain Richebœuf et Christian Degruel, il se serait associé à une séance cruelle filmée par Serge Schwartz au détriment d'une amie du « dresseur ».

Des cassettes vidéos et des photographies ont été saisies chez le gendarme.

Alors que l'enquête touche à sa fin, ce volet jurassien devrait être rapatrié sous peu au juge d'instruction de Montbrison, en charge du dossier.

Mis en examen pour « viols », « séquestration », « actes de torture ou de barbarie », les prévenus encourrent une peine de réclusion à perpétuité aux assises.

SOPHIE RAGUIN



ARCHIVES : STEPHANE GUIOCHON

C'est dans cette bâtisse en pierres à Chazelles-sur-Lavieu, dans les monts du Forez, que se seraient passés les séquestrations, viols et tortures.

Sous l'emprise de « drogues du viol »

La soumission et l'amnésie d'une partie des victimes serait due à l'absorption, à leur insu, de médicaments détournés de leur usage thérapeutique.

PARMI LES VICTIMES identifiées, au moins trois semblent avoir été droguées, ce qui expliquerait qu'elles ne se rappellent pas les sévices subis. La substance psychotrope aurait été mélangée à leur insu dans leur boisson, en général du jus d'orange.

Le comptable du CHU de Clermont-Ferrand, écroué dans l'affaire, a-t-il profité de son poste pour détourner des médicaments ? C'est ce que laisse à penser la disparition inexplicable de l'hôpital de près de 1 700 tranquillisants de la famille des benzodiazépines.

Utilisés comme traitement contre l'anxiété et pour le sommeil, ces cachets roses et blancs ont notamment pour effet une perte des inhibitions, et l'amnésie en cas de surdose. On comprend mieux pourquoi on les surnomme les « drogues du viol » quand ils sont utilisés par des individus malintentionnés.

Dans les plus connus, le flunitrazépam, utilisé en anesthésie et pour le traitement à court terme de l'insomnie. Mais aussi l'acide gamma-hydroxybutyrique (GHB), déresseur du système nerveux central.

Leur danger ne vient pas de leur emploi thérapeutique mais bien de leur usage clandestin. Les crimes à caractère sexuel sont de loin les plus courants, mais ces drogues profitent aussi à des voleurs qui fréquentent les bars ou les soirées.

Pas besoin d'agresser la victime. Il suffit de glisser le produit toxique dans son verre sans qu'elle s'en rende compte. La femme ou l'homme devient ensuite soumis et obéit au désir de son interlocuteur, qu'il s'agisse d'aller dans son lit ou de lui remettre sa carte bancaire avec le code confidentiel. Sans risque qu'il ou elle s'en souvienne et porte plainte.

S. R.

Des femmes vulnérables

Parmi les victimes identifiées figurent deux étudiantes d'une école professionnelle de Saint-Étienne, dont au moins une mineure.

BIEN QU'ON SACHE aujourd'hui qu'elle n'a pas été la seule victime, l'épouse de l'antiquaire du premier arrondissement de Lyon a été la première à oser dénoncer son mari et ses acolytes. Elle mettait ainsi un terme à une relation commencée trois ans plus tôt, alors qu'elle était étudiante. Cœur à prendre, elle avait rencontré son futur époux par une annonce sur minitel. Sa maturité l'a-t-elle séduite ? Toujours est-il qu'ils convolaient rapidement en juste noces.

Avvertie de ses penchants sexuels bizarres, elle devait, après quelques temps, ne plus supporter d'être obligée de se livrer à des pratiques échangistes. C'est parce qu'elle lui avait annoncé sa décision de le quitter que le quinquagénaire l'a conduite au « dresseur » sensé la mater.

En 1997 déjà, l'ancienne concubine de l'antiquaire, âgée de 40 ans, avait également vécu une expérience traumatisante, alors qu'elle avait eu la velléité de se séparer de son conjoint (dont elle avait eu un enfant), connu quelques années plus tôt par petite annonce. Elle s'est retrouvée piégée chez son ancien compagnon, en présence d'un complice, gendarme. Sous la menace d'une arme de poing, enchaînée, elle n'a pu que subir. « *Ma cliente a beaucoup de mal à s'en remettre. Elle est très fragile* », nous a récemment expliqué son avocate, M^{me} Marie-Lucille Angel.

Outre ces proches de l'antiquaire, trois autres victimes ont été identifiées. Parmi elles, une amie du « dresseur », âgée de 30 ans, lui faisant tellement confiance qu'elle acceptait parfois de se livrer à des séances sadomasochistes, à condition qu'il n'y ait pas de pénétration. Il a fallu qu'elle voit des photos la mettant en scène pour réaliser que, sans doute droguée, elle avait contre son gré accepté ce type de rapport, dont elle n'avait aucune mémoire.

Dans les victimes identifiées également, deux étudiantes d'une école professionnelle de Saint-Étienne, dont au moins une mineure, abordées à la sortie de l'établissement par le « dresseur » leur proposant d'être modèle pour des photos.

Là encore, vraisemblablement droguées, elles n'ont découvert qu'au moment de la visite des enquêteurs, qu'elles étaient allées bien plus loin que de poser en sous-vêtements.

Pour parvenir à leurs fins, les auteurs multipliaient leurs tentatives. Ainsi, une jeune fille avait été contactée en mai 2001 via un site Internet de photos, proposant à ses visiteurs, moyennant abonnement, d'avoir accès aux coordonnées de plusieurs centaines de mannequins de charme. Mais rendue malade par le jus d'orange, elle s'était méfiée.

S. R. AVEC M. G.

ASSISES
de la Loire

Renvoi du procès pour viols de sept adeptes du sadomasochisme

Suite à la tentative de suicide d'un des accusés à la maison d'arrêt, la cour a préféré renvoyer ce procès à l'issue d'une journée très procédurière. L'audience devait durer jusqu'au 15 octobre. La cour d'assises de la Loire devait se pencher sur les dérives des pratiques sadomasochistes.

PAS VRAIMENT CONTENT le président de la cour d'assises, Jean-Luc Gouverneur, hier matin à l'ouverture des débats.

Le ton courroucé, il expliquait avoir été avisé, une heure avant, que l'un des principaux accusés, Jean-Alain Richeboeuf, 55 ans, était hospitalisé depuis dimanche en unité psychiatrique à Saint-Etienne suite à une tentative de suicide médicamenteuse, à la maison d'arrêt de La Talaudière. Soit plus de 48 heures avant l'audience.

L'information circule mal entre le milieu carcéral et le palais de justice. C'est d'autant

plus ennuyeux lorsque, dans la salle, des témoins, des avocats sont venus de Lille, d'Amiens ou d'Epinal.

Ce procès ne pouvant se tenir sans cet accusé majeur, le président ordonnait une expertise menée en fin de matinée par le docteur Russel.

15 heures. - L'audience reprenait. Les accusés étaient installés dans le box. Cible de tous les regards, Jean-Alain Richeboeuf arrivait à son tour, la démarche mal assurée, le regard vide. A l'issue du tirage au sort des jurés, le rapport de l'expert était lu : l'accusé est en état de com-

paraître tant au plan somatique que psychologique, à condition toutefois de le placer sous surveillance hospitalière pour éviter toute réitération.

Les réponses de l'ex-antiquaire lyonnais aux quelques questions posées par le président laissaient l'assemblée perplexes : une difficulté à suivre le cours du débat, mais des pointes de clairvoyance tout de même notamment pour évoquer son « désespoir ».

On assistait ensuite à un mini-débat, les avocats de la défense réclamant le renvoi du dossier l'accusé n'étant pas, selon eux, en mesure de se défendre dans des conditions satisfaisantes. De leur côté, parties civiles et avocat général souhaitaient la tenue du procès.

17 h 40. - Après en avoir délibéré, la cour ordonnait le renvoi (1) estimant que, pour qu'un procès soit équitable, l'accusé devait être en possession de toutes ses facultés intellectuelles, ce qui n'était pas le cas, et qu'elle n'avait pas toutes les garanties selon lesquelles l'homme pouvait participer normalement à une audience de dix jours.

Les parties civiles étaient en larmes.

(1) Aucune date n'a été fixée mais le procès pourrait avoir lieu au printemps 2005.

Plus de 48 heures avant l'audience, Jean-Alain Richeboeuf, 55 ans, l'un des principaux accusés, était hospitalisé en unité psychiatrique à Saint-Etienne suite à une tentative de suicide médicamenteuse.



Sept accusés

A l'issue d'une longue instruction portant sur des faits commis entre 1996 et 2001, deux personnes étaient accusées de « viols accompagnés d'actes de torture et de barbarie » : Jean-Alain Richeboeuf, un antiquaire lyonnais ; Christian Degruel, un habitant de Loire de 57 ans présenté comme adepte du « dressage ». Trois pour viols en réunion : Serge Schwartz, ex-gendarme à Mâcon ; Jean-Paul Cazelles, 56 ans de Bourgoin-Jallieu ; Gérard Chatelain, un restaurateur amiénois de 50 ans. Un Clermontois de 48 ans, Denis Coudert, est accusé de tentative de viols et complicité et Didier Dubuc, 47 ans, habitant la Somme, de « complicité de viols ». Les faits qui leur sont reprochés se sont déroulés à Chazelles-sur-Lavieu (Forez), à Navilly (Saône-et-Loire) et à Amiens (Somme). Ces faits ne sont pas contestés mais les avocats de la défense ont toujours argué qu'ils s'étaient déroulés « entre adultes consentants ». Les trois premiers cités sont détenus depuis 2001. Les trois jeunes femmes sont parties civiles.



M^{rs} Sauvayre, Buffard, Portejoie et Del Vecchio, avocats des accusés.

ALAIN COLOMBET

Affaire dite du « dresseur » : de 12 à 25 années de réclusion criminelle en appel

Jean-Alain Richeboeuf, le brocanteur lyonnais, écope de trois années de réclusion supplémentaires par rapport au jugement de première instance (25 au lieu de 22 ans), avec une période de sûreté fixée aux deux tiers.

QUATRE DES PRÉVENUS jugés en 2005 par les assises de la Loire pour l'affaire dite « du dresseur » de Chazelles-sur-Lavieu (les monts du Forez) ont été condamnés jeudi soir en appel, par la cour d'assises du Rhône, à des peines allant de 12 à 25 années de réclusion criminelle. Jean-Alain Richeboeuf, le brocanteur lyonnais de 57 ans, a été condamné à 25 années pour avoir livré ses deux épouses successives aux sévices d'adeptes du sadomasochisme et participé lui-même aux viols. L'avocat général, Christian Roussel, avait requis la confirmation de la peine prononcée contre lui en première instance dans la Loire, soit 22 ans de réclusion.

Christian Degruel, un ancien commercial lyonnais de 59 ans, s'est vu infliger une peine de 22 ans, contre 25 ans en première instance et 20 à 22 ans requis. A l'époque des faits, il se présentait lui-même comme un « dresseur de femmes ».

La Cour a prononcé en outre, à l'encontre de MM. Richeboeuf et Degruel, une période de sûreté fixée aux deux tiers de la peine ainsi qu'une interdiction de 10 ans des droits civiques, civils et familiaux.

Les deux autres accusés, un gendarme à la retraite et un représentant de commerce, ont été respectivement condamnés à 12 ans de réclusion pour avoir participé aux viols ainsi qu'à une interdiction 10 ans des droits civiques, civils et fami-

liaux. En première instance, trois autres hommes, notamment un comptable qui filmait les scènes de supplice, avaient été condamnés à des peines de prison, mais ils ne s'étaient pas joints à l'appel.

Des vidéos et un important arsenal

Les deux conjointes de M. Richeboeuf et une ancienne employée de M. Degruel, victimes de viols, notamment dans la ferme de Chazelles-sur-Lavieu, étaient parties civiles. A leur demande, le procès s'est déroulé à huis clos. Pour les soumettre, leurs agresseurs avaient usé de menaces avec armes, séquestration, chantage aux photos compromet-

tantes. Certaines victimes avaient également été droguées.

Plusieurs vidéos de viols, des dizaines de clichés de jeunes femmes nues ainsi qu'un impressionnant arsenal d'objets sadomasochistes avaient été retrouvés aux domiciles des principaux accusés.

Les films, particulièrement violents, ont été diffusés pendant le procès. Dans sa plaidoirie, M^e André Buffard, avocat de M. Degruel, a demandé aux jurés de ne pas fonder sa décision sur ces images. Il a soutenu que les parties civiles « étaient habituées à ce genre de pratiques » et « consentantes au moins à un certain stade ».

Les faits

L'AFFAIRE avait éclaté suite à la plainte de la jeune épouse d'un antiquaire lyonnais, en 2001, contre son mari et un ami. Elle disait avoir subi des sévices, avoir été séquestrée et violée dans une maison isolée de Chazelles-sur-Lavieu, dans le Forez.

Après avoir souhaité mettre fin aux relations échangistes auxquelles elle devait participer, elle disait avoir été livrée à un « dresseur de femmes », son époux voulant ainsi la dissuader de le quitter.

Elle avait vécu un cauchemar durant un week-end entier. L'instruction judiciaire avait abouti à l'interpellation de plusieurs personnes :

d'abord l'époux, Jean-Alain Richeboeuf, antiquaire lyonnais, son ami ligérien, Christian Degruel, et un vidéaste amateur chargé de filmer les séances.

Le dossier avait ensuite débordé sur les départements voisins et même au-delà, dans le Jura notamment, où une jeune femme affirmait aussi avoir subi des séances particulières, puis en Saône-et-Loire et dans la Somme.

« autres hommes avaient été mis en cause pour avoir participé à des séances, accusés de viols. Un gendarme, maréchal des logis chef, en poste à Mâcon (Saône-et-Loire), avait été interpellé.

Le jugement de la cour d'assises de Saint-Etienne

EN AVRIL 2005, à Saint-Étienne, devant les assises de la Loire, sept hommes étaient accusés dont trois pour viols, des faits accompagnés de la circonstance aggravante d'« actes de torture et de barbarie » pour deux d'entre eux.

Le procès s'était déroulé à huis clos. Les condamnations prononcées avaient été de six à vingt-cinq ans de prison pour les sept accusés. Quatre des condamnés avaient décidé de faire appel : MM. Richeboeuf, 57 ans, (condamné à vingt-deux ans de réclusion), Degruel, 59 ans, présenté comme l'adepte du « dressage » (condamné à vingt-cinq ans de réclusion), Cazelles, Berjallien de 58 ans (condamné à quatorze ans de réclusion), et Schwartz, ex-gendarme de 49 ans (dix ans de réclusion).